



Les Conditions de l'Islam

Louange à Allah, prière et salut sur le Messager d'Allah, sur ses proches, ses compagnons et ceux qui le soutiennent.

Saches, mon frère en Islam – qu'Allah nous fasse miséricorde – que les trois principes fondamentaux que tout musulman et toute musulmane doit apprendre sont : la connaissance de son Seigneur, la connaissance de sa Religion, la connaissance de son Prophète Mohammed – Prière et Salut sur lui.

Notre Seigneur : Allah, qui nous a éduqués et a éduqué toute la création par ses bienfaits. C'est Lui que nous adorons, nous n'adorons personne d'autre que Lui.

Notre Religion : l'Islam, qui est la soumission à Allah par le monothéisme, la soumission par son obéissance et le désaveu du polythéisme et de ses partisans.

Notre Prophète : Mohammed fils d'Abdallah, fils d'Abdel Muttalib, fils de Hachim. Hachim fait partie de la tribu des Quraychites, issue du peuple arabe. Les Arabes sont les descendants de Ismaël, fils d'Abraham – l'ami intime d'Allah – sur lui Prière et Salut, ainsi que sur notre Prophète.

Les deux principes suivants sont la base de la religion :

1. Ordonner d'adorer Allah uniquement, sans associé, être assidu à cela, faire alliance pour cette cause et juger comme mécréant celui qui la rejette.
2. Mettre en garde contre tout polythéisme dans l'adoration vouée à Allah, être strict à ce sujet et se faire des ennemis pour cette cause.

Les Conditions de l'attestation « Il n'y a pas de vraie divinité sauf Allah »

1. La connaissance : de son sens, qui comporte l'affirmation de l'adoration à Allah et la négation de toute adoration à autre que Lui. De telle sorte que le cœur connaisse ce que la langue prononce.

Allah Le Très Haut dit : **{Saches qu'il n'y a pas de vraie divinité sauf Allah}** (Mohammed, v.19)

Et aussi : **{Sauf ceux qui témoignent de la vérité, en pleine connaissance de cause}** (L'Ornement, v.86)

Le Prophète – Prière et Salut sur lui – a dit : **« Celui qui meurt en sachant qu'il n'y a pas de vraie divinité sauf Allah, entrera au Paradis. »** (Muslim)

Le sens de cette attestation est : nul ne mérite d'être adoré sauf Allah. L'adoration englobe tout ce qu'Allah aime et agréée, comme actes et paroles, apparents ou cachés.

2. La certitude : qui est la connaissance complète et qui s'oppose au doute et à l'hésitation.

Allah Le Très Haut dit : **{Les vrais croyants sont uniquement ceux qui ont cru en Allah et en Son Messager, puis n'ont eu aucun doute et ont combattu par leurs biens et leur personne pour la cause d'Allah. Voilà les véridiques.}** (Les Appartements, v.15)

Le Prophète – Prière et Salut sur lui – a dit : **« "J'atteste qu'il n'y a pas de vraie divinité sauf Allah et que Mohammed est Son Messager" nul adorateur ne rencontre Allah avec ses deux attestations,**

en ayant aucun doute à leur sujet, sans qu'il n'entre au Paradis. » (Muslim)

3. L'exclusivité du culte : qui s'oppose au polythéisme.

Allah Le Très Haut dit : **{Certes, à Allah appartient la religion pure}** (Les Groupes, v.3)

Et aussi : **{Il ne leur a pourtant été ordonné que d'adoré Allah, sincèrement, en lui vouant un culte exclusif}** (La Preuve, v.5)

Le Prophète – Prière et Salut sur lui – a dit : **« Ceux qui méritent le plus mon intercession le Jour de la Résurrection, sont ceux qui disent "il n'y a pas de vraie divinité sauf Allah" exclusivement et sincèrement du fond du cœur. »** (El Bukhari)

4. L'amour : de cette attestation et de ce qu'elle implique, et en être heureux.

Allah Le Très Haut dit : **{Et parmi les gens, certains prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, qu'ils aiment comme on aime Allah. Et les croyants sont plus ardents dans l'amour d'Allah}** (La Vache, v.165)

Le Prophète – Prière et Salut sur lui – a dit : **« Il y a trois choses, celui qui les possède, trouvera la douceur de la foi : qu'il aime Allah et Son Messager plus que tout autre, qu'il aime une personne uniquement pour Allah, qu'il déteste revenir dans l'incroyance, après qu'Allah l'en ait sauvé, comme il détesterait être jeté au feu. »** (El Bukhari et Muslim)

5. La sincérité : qui s'oppose au mensonge et qui empêche l'hypocrisie.

Allah Le Très Haut dit : **{Allah connaît parfaitement ceux qui disent la vérité et Il connaît parfaitement les menteurs}** (L'Araignée, v.3)

Et aussi : **{Tandis que celui qui vient avec la vérité et celui qui la confirme, ceux-là sont les pieux}** (Les Groupes, v.33)

Le Prophète – Prière et Salut sur lui – a dit : **« Celui qui meurt en sachant qu'il n'y a pas de vraie divinité sauf Allah et que Mohammed est le Messager d'Allah, sincèrement du fond du cœur, entrera au Paradis. »** (Ahmed)

6. **La soumission à ses droits** : c.-à-d. accomplir les obligations sincèrement pour Allah, en recherchant Son agrément.

Allah Le Très Haut dit : **{Repentez-vous à Allah et soumettez-vous à Lui}** (Les Groupes, v.54)

Et aussi : **{Et celui qui soumet son visage à Allah, tout en étant bienfaisant, s'accroche à l'anse la plus solide}** (Luqman, v.22)

7. **L'acceptation** : qui s'oppose au rejet. En effet, il se peut qu'une personne connaisse cette attestation et la prononce, mais refuse de l'accepter de la part de celui qui la prêche.

Allah Le Très Haut dit : **{Quand on leur disait : « Il n'y a pas de vraie divinité sauf Allah » ils s'enflaient d'orgueil}** (Les Rangées, v.35)

Les actes annulant l'Islam

Saches, cher frère en Islam – qu'Allah nous enseigne le savoir – que les principaux actes annulant l'Islam sont au nombre de dix :

1. Attribuer des associés à Allah dans l'adoration.

Allah Le Très Haut dit : **{Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui attribue des associés, et**

Il pardonne toute autre chose à qui Il veut} (Les Femmes, v.48)

Parmi cela, sacrifier une bête pour autre qu'Allah, tels que les djinns et les morts.

2. Prendre des intermédiaires entre soi et Allah, les invoquer, les implorer, placer sa confiance en eux.

3. Celui qui ne considère pas les polythéistes comme mécréants, ou doute de leur incroyance, ou approuve leur idéologie, est un mécréant.

4. Celui qui croit qu'une voie autre que celle du Prophète – Prière et Salut sur lui – est plus complète que la sienne, ou que le jugement d'un autre est meilleur que le sien, comme celui qui privilégie les lois des Tâghût¹ aux siennes, celui-ci est un mécréant.

5. Celui qui hait une des choses apportées par le Prophète – Prière et Salut sur lui – même s'il l'applique, est un mécréant.

6. Celui qui se moque d'une chose de la religion, ou d'une récompense, ou d'un châtement, est un mécréant.

Allah Le Très Haut dit : **{Dis : « Est-ce d'Allah, de Ses versets et de Son Messager, dont vous vous moquiez ? » Ne vous excusez pas, vous avez bel et bien apostasié après avoir eu la foi}** (Le Repentir, v.65-66)

¹ « Tâghût » : quiconque est adoré en dehors d'Allah et admet cela. [Note du traducteur]

7. La sorcellerie. Celui qui la pratique ou l'approuve est un mécréant.

Allah Le Très Haut dit : **{Mais ceux-ci n'enseignent rien à personne sans lui dire : « Nous ne sommes qu'une tentation, ne soit donc pas mécréant ! »}** (La Vache, v.102)

8. Secourir les mécréants et les aider contre les musulmans

Allah Le Très Haut dit : **{Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide pas les gens injustes}** (La Table servie, v.51)

9. Celui qui croit que certaines personnes ont le droit de se passer de la législation du Prophète Mohammed – Prière et Salut sur lui – est un mécréant.

10. Se détourner de la religion d'Allah, ne pas l'apprendre, ni l'appliquer.

Allah Le Très Haut dit : **{Qui est plus injuste que celui à qui les versets d'Allah sont rappelés, puis s'en détourne ? Certes, Nous nous vengerons des criminels}** (La Prostration, v.22)

Saches mon frère en Islam – qu'Allah te guide vers la vérité – qu'il n'y a pas de différence, dans l'ensemble de ces actes, entre celui qui plaisante, celui qui est sérieux et celui qui a peur, sauf celui qui est contraint. Tous constituent les actes les plus dangereux, et qui pourtant arrivent le plus souvent. Le musulman doit donc en prendre garde et avoir peur d'y tomber.

Nous demandons protection à Allah contre ce qui provoque Sa colère et Son dur châtement.

Traduction : Abû Ahmed